

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00075

Numéro SIREN : 422 251 173

Nom ou dénomination : A2DV NUMERIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt 251

2024B251

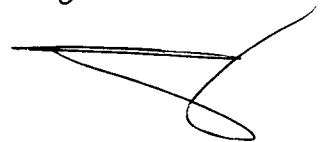
19/12/23

fy

A2DV NUMERIQUE
Imprimerie à plat - Numérique
4 rue des Artisans
57190 Florange

Bilan au 30 Septembre 2022

Copie certifiée conforme à l'original.



BFGestion

Société d'Expertise Comptable

Commissaire aux comptes

30 avenue de Guise

57100 THIONVILLE

Tél 03 82 54 36 52

Mail : fb-cabinetgerber@orange.fr



ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la SARL A2DV NUMERIQUE pour l'exercice du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 et conformément à nos accords,

j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A l'issue de mes travaux qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci - joints se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan :	1 796 024 €
- chiffre d'affaires :	1 744 373 €
- résultat net comptable :	46 919 €

Fait à Thionville
Le 23 décembre 2022

Frédéric BEYE, Expert-Comptable

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise A2DV

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 rue des Artisans 57190 Florange

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 2 2 5 1 1 7 3 0 0 0 2 3

Néant * ☐

			Exercice N clos le		N-1	
			3 0 0 9 2 0 2 2		3 0 0 9 2 0 2 1	
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
			1	2	3	4
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 306 603	530 521
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	370 651	45 129
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	2 354 109	575 650
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	272 615
En cours de production de biens			BN	BO	8 180	16 840
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 241	549 775
		Autres créances (3)	BZ	CA	27 851	47 005
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	69 636	69 636
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	461 523	817 233	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	12 241	1 389 580	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 366 350	1 796 024
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Taux de conversion des monnaies étrangères :			Stocks :			
Taux de conversion des monnaies étrangères :			Créances :			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

VL

Désignation de l'entreprise A2DV			Néant * ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 510 000)	DA	510 000	510 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	51 000	51 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	412 639	512 474
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 919	(99 835)
	Subventions d'investissement	DJ	95 056	142 583
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 115 614	1 116 222
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	344 921	482 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 782	5 783
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	253 949	535 015
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 353	83 616
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	406	1 542
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	680 410	1 108 669	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 796 024	2 224 891	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	474 447	763 749
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2DV				Néant * ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCOPI	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	2 687 848	KT		KU	29 406
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	74 175	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	9 126	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	2 771 149	LO		LP	29 406	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 771 149	OH		OJ	29 406
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions d'actifs ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
						Revalorisation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCOPI	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	40 000	MK	2 677 253
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	74 175
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	9 126
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG	40 000	NH	2 760 554	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	40 000	ØL	2 760 554
					ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2022
DGFIP N° 2054 bis

Exercice N clos le 30 09 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) - (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

✓

Désignation de l'entreprise :

A2DV

Néant * ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 157 327	QA	189 276	QB	40 000	QC	2 306 603
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	29 046	QE	9 335	QF		QG	38 381
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 126	QM		QN		QO	9 126
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 195 499	QV	198 611	QW	40 000	QX	2 354 109
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	2 195 499	ØP	198 611	ØQ	40 000	ØR	2 354 109

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

VL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
			6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	7Y	7Z
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7U	7Z
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

✓

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :				A2DV		Néant * ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	14 385		14 385						
	Autres créances clients	UX	547 631		547 631						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prvision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 078		3 078					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 405		12 405					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	12 242		12 242						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	126		126						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	589 867	VU	589 867	VV			
REVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	344 921		138 958		205 963				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	20		20						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	253 949		253 949						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 891		29 891						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 924		34 924						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 538		2 538						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 762		13 762						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	406		406						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	680 410	VZ	474 447		205 963			
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			13 762			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	137 792	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

VL

Désignation de l'entreprise : A2DV		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * ☐	Exercice N. clos le : 3 0 0 9 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	46 919	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Amendes et pénalités		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis*)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %					K7		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions					I8		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					ZN		
	Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8					WN		
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					WO		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					XR	8 956	
						WQ		
						Y1		
						Y3		
						WR	55 875	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs					WU		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A					WP		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation					WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XB		
						I6		
						WZ		
						XA		
						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonération*	Entreprises non éligibles (régime d'imposition des particuliers) (art. 44 septies)	K9	Entreprises non éligibles (art. 44 septies)	L2	Autres entreprises éligibles (art. 44 septies A)	L5	
				Sociétés d'investissement à capital risque (art. 208 I)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 bis)	PA	
		Zone franche urbaine - II (art. 44 septies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis decies I)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies decies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies decies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS	10 867	
	Deductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YC	
		Point de déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YD	
		Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YI	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YL	Point de déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	45 008	XH	10 867
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	45 008
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	0	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

✓

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	244 461
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	45 008
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	199 453
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	199 453

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	14 650
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

✓

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A2DV										Néant * ☐																																																																																																																																								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	512 474	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB																																																																																																																																											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(99 835)		Dividendes		ZE																																																																																																																																											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF																																																																																																																																												
					Report à nouveau	ZG	412 639																																																																																																																																											
	TOTAL I	ØF	412 639			TOTAL II	ZH	412 639																																																																																																																																										
RENSEIGNEMENTS DIVERS <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Exercice N :</td> <td colspan="2">Exercice N-1 :</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td>- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="7">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td>- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>101 425 98 619</td> </tr> <tr> <td>- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td>142 237</td> <td>XQ</td> <td>142 237 138 600</td> </tr> <tr> <td>- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td>64 984 59 082</td> </tr> <tr> <td>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>116 856 110 595</td> </tr> <tr> <td>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td>60 600 60 600</td> </tr> <tr> <td>- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>141 738 126 947</td> </tr> <tr> <td>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>ZJ</td> <td>627 840 594 443</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPÔTS ET TAXES</td> <td>- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>4 208 18 455</td> </tr> <tr> <td>Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>YX</td> <td>4 208 18 455</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">T.V.A.</td> <td>- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>326 912 291 254</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>305 615 191 489</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">DIVERS</td> <td>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>198 766 216 810</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td>% %</td> </tr> <tr> <td>- Numéro de centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="2">- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0</td> </tr> <tr> <td>- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">RÉGIME DE GROUPE *</td> <td>Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.</td> <td>JA</td> <td></td> <td>JK</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>JM</td> <td>Imputations</td> </tr> <tr> <td>Groupe : résultat d'ensemble.</td> <td>JD</td> <td></td> <td>JN</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>JP</td> <td>Imputations</td> </tr> <tr> <td>Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe JJ</td> </tr> </table>												Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	101 425 98 619	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	142 237	XQ	142 237 138 600	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	64 984 59 082	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	116 856 110 595	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	60 600 60 600	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	141 738 126 947	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	627 840 594 443	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	4 208 18 455	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	4 208 18 455	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	326 912 291 254	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	305 615 191 489	DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	198 766 216 810	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	% %	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		JK					JM	Imputations	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		JN					JP	Imputations	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ	
		Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																																																																																																																																														
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																														
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	101 425 98 619																																																																																																																																													
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	142 237	XQ	142 237 138 600																																																																																																																																													
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	64 984 59 082																																																																																																																																													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	116 856 110 595																																																																																																																																													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	60 600 60 600																																																																																																																																													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	141 738 126 947																																																																																																																																													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	627 840 594 443																																																																																																																																													
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW																																																																																																																																														
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	4 208 18 455																																																																																																																																													
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	4 208 18 455																																																																																																																																													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	326 912 291 254																																																																																																																																													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	305 615 191 489																																																																																																																																													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	198 766 216 810																																																																																																																																													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																																																																																																																														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	% %																																																																																																																																													
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0																																																																																																																																														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																																																																																																																																														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		JK																																																																																																																																														
				JM	Imputations																																																																																																																																													
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		JN																																																																																																																																														
				JP	Imputations																																																																																																																																													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ																																																																																																																																														

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOF pour le régime de groupe).

✓

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	MBO plieuse tout poches 15112005	40 000	40 000		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1	4 500	4 500	4 500			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

4 500

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

✓

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

✓

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹ *

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 - 3 + 4 + 5)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

Formulaire obligatoire
article 53 A du Code
général des impôtsRÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2022

Désignation de l'entreprise : A2DV

Néant * ☐**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

VL

Désignation de l'entreprise : A2DV				Néant * ☐		
Exercice ouvert le : 01102021		et clos le : 30092022		Durée en nombre de mois 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	7	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 744 373	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	402	
TOTAL 1				OX	1 744 774	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	15 609	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	(8 660)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	6 949	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	753 970	
Variation négative des stocks				OQ	(137 195)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	485 603	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3 402	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	1 105 780	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)				OG	645 943	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)				SA	645 943	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.						
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	1 744 774	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0	
Période de référence		GY	01102021	GZ	30092022	
Date de cessation		HR				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
3(1) Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092022

N° SIRET 42225117300023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2DV

ADRESSE (voie) 4 rue des Artisans

CODE POSTAL 57190

VILLE Florange

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique L'HUILLIER

Prénom(s) Denis

Nom marital

% de détention

30,00

Nb de parts ou actions

240

Naissance :

Date 21/03/1974

N° Département 57

Commune Thionville

Pays

Adresse :

N° 123

Voie route d'Uckange

Code Postal 57190

Commune Florange

Pays

Titre (2) M

Nom patronymique L'HUILLIER

Prénom(s) Vincent

Nom marital

% de détention

30,00

Nb de parts ou actions

240

Naissance :

Date 20/12/1972

N° Département 57

Commune Thionville

Pays

Adresse :

N° 123

Voie route d'Uckange

Code Postal 57190

Commune Florange

Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux inscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JL

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
3

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

4 2 2 2 5 1 1 7 3 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2DV

ADRESSE (voie)

4 rue des Artisans

CODE POSTAL

57190

VILLE

Florange

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

L'HUILLIER

Prénom(s)

Anne

Nom marital

BRAGANTE

% de détention

15,00

Nb de parts ou actions

120

Naissance :

Date

18/03/1966

N° Département

57

Commune

Metz

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

impasse de l'abaye

Code Postal

57290

Commune

Fameck

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

BRAGANTE

Prénom(s)

Denis

Nom marital

% de détention

15,00

Nb de parts ou actions

120

Naissance :

Date

05/11/1966

N° Département

57

Commune

Metz

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

impasse de l'abaye

Code Postal

57290

Commune

Fameck

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

✓

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3 / 3

(1) Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 4 2 2 2 5 1 1 7 3 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2DV

ADRESSE (voie) 4 rue des Artisans

CODE POSTAL 57190 VILLE Florange

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique L'HUILLIER Prénom(s) André

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 04/01/1938 N° Département 57 Commune Thionville Pays

Adresse : N° 65 Voie rue de la République

Code Postal 57535 Commune Marange-Silvange Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique FLONER Prénom(s) Joséphine

Nom marital L'HUILLIER % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 06/08/1944 N° Département 57 Commune Florange Pays

Adresse : N° 65 Voie rue de la République

Code Postal 57535 Commune Marange-Silvange Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-entendus en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JK

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

4 2 2 2 5 1 1 7 3 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2DV

ADRESSE (voie)

4 rue des Artisans

CODE POSTAL

57190

VILLE

Florange

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

12

ANNEXE

Exercice clos le 30 septembre 2022

Principes, règles et méthodes comptables :

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice 2021/2022 ont été établis conformément aux normes et principes définis par le Code de Commerce et le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Le bilan de l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 présente un total de 1 796 024 € et se solde par un bénéfice comptable de 46 919 €.

Notes sur le bilan :

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition.

*

La valorisation des stocks est effectuée selon la méthode FIFO .

*

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

-*-

Charges à payer :

Fournisseurs, factures à recevoir:	7 435
Personnel, charges à payer	15 575
Organismes sociaux ,charges à payer	5 967
Etat, impôts et taxes	1 200
Divers charges à payer	406
Frais financiers à payer	20
Total	30 603

Notes sur le compte de résultat :

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice représente 1 744 373 € contre 1 467 832 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 18,84 % .

-*-

Le compte de résultat de l'exercice constate au débit, pour un montant de 14 650 € la prise en charge des droits à congés payés acquis par les salariés au titre de l'exercice (Ref. Art. 7. Loi des finances 1987).

-*-

Les charges constatées d'avance se composent de :

-charges d'exploitation pour un montant de 0 € .

-*-

Les amortissements sont appliqués au maximum des possibilités fiscales.

-*-

Aucun changement de méthode d'évaluation, ni de méthode de présentation n'est survenu au cours de l'exercice .

-*-

VL

Effectif moyen :

Cadres	2
Employés	0
Ouvriers	4
Apprentie	1
Total	7

Composition du capital social :

Montant du capital social	510 000 €
Nombre de parts composant le capital	800
Valeur nominale	637,50 €

-*-

Engagements financiers :

*nantissement matériels:

sur prêt BPI 300 000 € montant restant du au 30/09	166 667 €
sur prêt CIC 500 000 € montant restant du au 30/09	178 253 €
Nantissement sur compte à terme	250 000 €

Engagements de credit -bail : Néant

Effets escomptés non échus : Néant